

MENER UN PROJET ERASMUS+ DANS LE 1ER DEGRÉ

Erasmus+, c'est aussi pour le 1er degré !

Le programme Erasmus+ offre des possibilités pour se former, échanger des pratiques ou organiser des voyages scolaires dès le 1er degré.

POUR QUOI FAIRE ?

Avec un projet de mobilité sur le secteur scolaire (action clé 1), les écoles peuvent organiser des mobilités pour les personnels et les élèves.

- Pour **les personnels**, c'est l'opportunité d'aller observer des pratiques, de suivre des formations ou d'enseigner dans un établissement partenaire en Europe.
- Pour **les élèves**, c'est l'occasion de partir en groupe et accompagnés afin de vivre une première expérience interculturelle en échangeant et travaillant avec d'autres élèves européens. La mobilité de groupes d'élèves (à partir de deux élèves) est possible à partir de deux jours et n'a pas d'âge minimal : c'est possible dès la maternelle.

Musique, gestes éco-responsables, théâtre, biodiversité, recettes de cuisine, patrimoine culturel, sport et bien-être ... Toutes les thématiques qui permettent aux élèves et aux équipes pédagogiques de différents pays de travailler ensemble autour de créations communes (réalisation d'un logo, d'une fresque murale, d'affiches, de vidéos, d'expositions photos, spectacles...) peuvent être traitées dans le cadre d'un projet Erasmus+.

Grâce à un projet Erasmus+, les différents personnels d'une même école ont l'opportunité de partir se former et observer des pratiques seuls ou ensemble en Europe : enseignants, ATSEM, psychologue de l'Education nationale, agents d'entretien et de restauration, animateurs périscolaires, conseillers pédagogiques, inspecteurs, médecins scolaires..., tous sont éligibles !

Il est possible de **partir suivre un cours de langue, une formation** sur le bien-être à l'école, sur l'utilisation du numérique en classe, etc.

Le programme Erasmus+ permet également de **partir observer les pratiques, méthodologies et pédagogies innovantes** de collègues européens ainsi que d'autres systèmes éducatifs et rythmes scolaires.

Il est aussi possible d'inviter un expert européen dans votre école pour dispenser une formation sur l'école du dehors, l'engagement citoyen, etc. ou animer un temps d'échange avec l'équipe, les élèves, les familles, etc.

Tout cela peut être financé par le programme Erasmus+ !

Pensez donc à solliciter l'ensemble de l'équipe éducative de l'école et à travailler votre projet collectivement, cela permettra de l'enrichir et de lui donner de l'ampleur, notamment en variant les mobilités.

Voir fiche [Action clé 1](#).

Dans un premier temps, il peut être rassurant de se concentrer sur les mobilités de personnels.

POUR SE LANÇER, PLUSIEURS CHOIX : ENGAGER SON ÉCOLE OU S'ASSOCIER À DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Une école peut déposer son propre projet Erasmus+ au bénéfice de ses élèves et/ou de ses personnels. Ce projet répondra à ses besoins et défis, sera adapté au profil de ses élèves et sera en phase avec les grands axes du projet d'école.

Il est aussi possible pour une école de participer à un projet éducatif plus large en sollicitant la mairie, la communauté de communes ou encore le collège de secteur pour porter un projet en consortium, c'est-à-dire qui regroupe plusieurs établissements scolaires. Une mairie peut, par exemple, porter un projet pour l'ensemble des écoles de son territoire pour favoriser le travail en

équipe des personnels éducatifs et des agents territoriaux. Un collège peut aussi réunir dans un consortium les écoles de son bassin d'éducation pour des projets pédagogiques qui facilitent la liaison école-collège.

Les personnels des écoles peuvent également se rapprocher du service de la Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DRAREIC) de leur académie pour rejoindre le projet Erasmus+ coordonné par le rectorat. Pour contacter votre DRAREIC : <https://eduscol.education.fr/adresses-des-dareics>

Pour en savoir plus, voir fiche : [Comment se lancer ?](#)

COMMENT ENGAGER SON ÉCOLE ?

Une école primaire publique n'a pas d'entité juridique propre et ne peut donc pas recevoir les fonds Erasmus+.

Pour percevoir les financements Erasmus + (projets accrédités ou projets de mobilité de courte durée), il faudra engager avec l'école une structure partenaire qui sera habilitée à gérer la subvention : une collectivité territoriale, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole départemental (OCCE) ou encore l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) sous condition qu'il y ait une dimension éducative dans les statuts de l'USEP.



Attention

Pour une demande d'accréditation qui concerne purement les aspects pédagogiques, le responsable légal sera l'Inspecteur de l'Education Nationale ou le directeur/la directrice de l'école. Cependant, pour la demande de financements qui suivra, la règle est la même que celle énoncée plus haut, il faudra faire appel à une des structures supports listées. Pour en savoir plus consultez le document : [écoles publiques : qui est autorisé à engager l'établissement ?](#)

SE FAIRE ACCOMPAGNER : LE RÔLE DE LA DRAREIC, DES INSPECTEURS ET DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

Les équipes de la [DRAREIC](#) apportent un soutien de taille aux enseignants souhaitant se lancer dans l'aventure Erasmus+. Leur rôle d'accompagnement, de conseil dans la rédaction de la candidature et souvent de relecture est essentiel pour les équipes enseignantes. Des formations animées par la DRAREIC pour monter son projet Erasmus+ sont régulièrement organisées au niveau académique : renseignez-vous !

En parallèle du soutien de la DRAREIC, l'inspecteur a toute sa place dans l'accompagnement d'un projet Erasmus+, de la phase de réflexion à celle de mise en œuvre et de suivi des projets. Il peut être un soutien pour une petite école ne comptant qu'un ou deux enseignants. Il peut également faciliter le remplacement des enseignants qui partiraient en mobilité.

L'inspecteur et les conseillers pédagogiques peuvent accompagner les équipes éducatives et aider les enseignants confrontés à des approches pédagogiques nouvelles. Un projet Erasmus+ ne se résume pas à un simple séjour à l'étranger : il s'agit d'acquérir de nouvelles compétences (pas uniquement linguistiques) et d'introduire une culture de la mobilité européenne. Enfin, inspecteurs et conseillers pédagogiques peuvent valoriser les résultats des projets et favoriser leur dissémination dans le département ou l'académie et donner envie à d'autres enseignants de sauter le pas.



Témoignage

Les élèves des écoles partenaires – finlandaise, française, grecque et roumaine – ont notamment réécrit collectivement des contes de fées en détournant les stéréotypes. Cinq enfants se sont envolés vers la Finlande, mais c'est bien toute la classe des cours élémentaires et cours moyens qui a travaillé à distance avec eTwinning avec les autres écoles européennes, soit 27 élèves. Ils ont été logés en famille d'accueil et ne pouvaient donc plus compter sur leurs parents pour préparer le petit déjeuner ou préparer leurs vêtements. De même, il leur a fallu trouver des solutions pour contourner la barrière de la langue comme par les gestes, par exemple.

Anastasia Dincq, directrice de l'école Pierre-de-Ronsard de Vayres (Haute-Vienne) dont le projet Erasmus+ sur la thématique des stéréotypes de genre a été récompensé par le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe.

Exemple de projet



L'école maternelle La Terrasse à Toulouse (Occitanie) a obtenu en 2021 son accréditation Erasmus+. Cette école publique de 3 classes (qui compte 82 élèves, 4 enseignants et 12 personnels non enseignants) est tournée vers l'enseignement des cultures et des langues étrangères. L'ambition de ce projet est d'impliquer toute l'équipe pédagogique sur le long terme. Grâce aux financements Erasmus+ et aux activités qui seront mises en place, l'équipe enseignante souhaite améliorer

ses compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques, renforcer l'utilisation des outils numériques pour favoriser les échanges et les apprentissages et s'ouvrir à l'éducation au développement durable (EDD) à l'échelle locale, européenne et internationale. Les enseignants souhaiteraient également améliorer leurs pratiques pédagogiques en se rendant dans des écoles européennes en stage d'observation et ainsi comparer les systèmes éducatifs en termes de pédagogie et d'inclusion.



A noter

Même si les projets de l'action clé 2 (partenariats) sont moins connus pour les écoles du 1^{er} degré, cela demeure possible pour travailler sur certaines thématiques. Voir fiche : [Action clé 2](#)